

LE TRIFLUUVIEN

Révérendes Dames Ursulines

P. V. AYOTTE, Editeur-Propriétaire.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE.

Rédigé en Collaboration

BICYCLES BICYCLES. Voici nos marques de bicyclettes pour 1896... LE CAVALIER Merveille de 1896 LE PELHAM manufacturé expressément pour nous et à la portée de toutes les bourses.

J. C. ROUSSEAU & Cie BIÈRE ET PORTER. JOHN LABATT De London, Ont. Le breuvage le plus salubre pour l'usage général et sans supérieur comme tonique nutritif.

Parlement Federal CHAMBRE DES COMMUNES Séance du 13 Avril. A trois heures l'Orateur prend place au fauteuil.

LES MASSACRES EN ARMÉNIE M. Charlton répète sa demande que le gouvernement adopte comme mesure ministérielle la motion dont il a donné avis exprimant la sympathie de la Chambre pour les chrétiens d'Arménie.

BILL DESAVOUE L'honorable M. Laurier demande s'il est vrai que le gouvernement a désavoué un bill de Manitoba concernant les sociétés de prêt.

FAUX RAPPORT CONTREDIT A l'appel des ordres du jour, M. Bergeron, député de Beauharnois, donne lecture d'un entrefilet du "Star" disant qu'il doit être nommé député maître des postes.

LA CONFERENCE DE WINNIPEG Sir Charles Tupper propose que la Chambre se forme de nouveau en comité sur la loi réparatrice.

ment du progrès qui sera fait avec la loi réparatrice. M. McCarthy - Dans ce cas, je ne puis pas remettre la discussion à un autre jour.

Et alors M. McCarthy se rejette sur l'inutilité des négociations, étant données les déclarations bien catégoriques du gouvernement provincial.

M. Mills croit qu'on trouve des affirmations moins sévères dans la réponse de Manitoba en décembre dernier ; il lit une partie de cette réponse et prouve clairement à M. McCarthy qu'il est dans l'erreur.

Il était impossible, continue M. McCarthy, pour le gouvernement de Manitoba, de quitter la position qu'il avait prise dès le début et cependant il n'en a pas moins consenti à autoriser l'enseignement religieux pendant une demi-heure dans les écoles par les prêtres et les clergymen du district.

M. McCarthy est obligé d'admettre la valeur de l'argument mais il prétend que c'est la première fois qu'on s'en sert. Il dit que l'offre faite par le gouvernement de Manitoba est semblable au préambule de l'acte des écoles de la Nouvelle-Écosse.

En conclusion, il plaide pour plus de délai. A la prochaine session, dit-il, nous aurons le temps de constater si la

minorité ne peut pas rendre ses demandes plus raisonnables. M. Daly répond brièvement au discours de 2 heures de M. McCarthy.

M. Daly lit aussi l'extrait suivant : "Il n'est question que des droits accordés à la minorité par la Constitution. Tout le problème de la question scolaire consiste à garantir à la minorité ses justes privilèges constitutionnels, de manière à produire le moins de conflits possibles avec le système des écoles publiques du Manitoba ; et dans ces sens nous croyons que notre proposition a ses mérites."

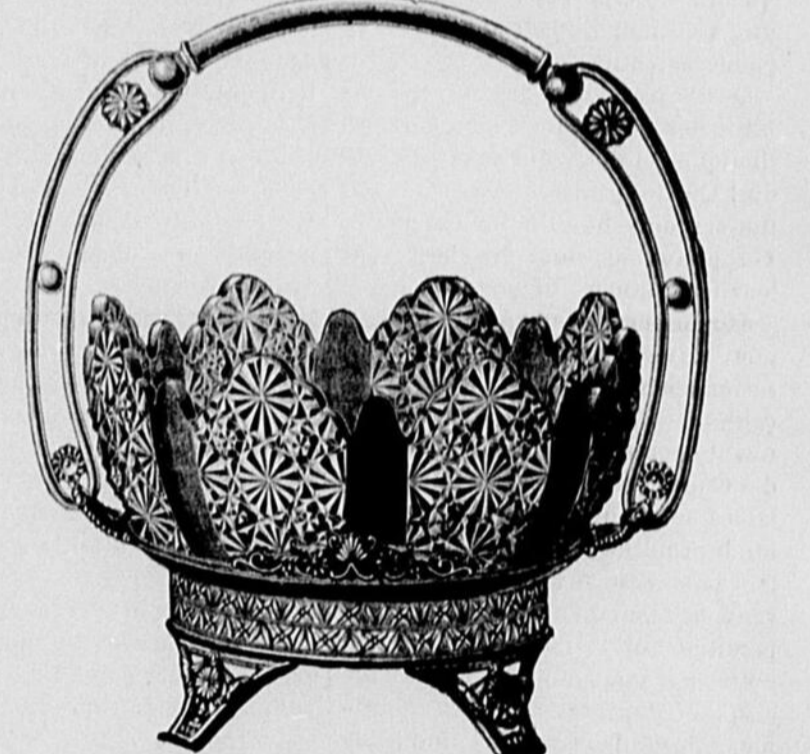
M. Martin, McNeill et O'Brien continuent la discussion et à 10 heures la Chambre se forme en comité sur la loi réparatrice et commence la discussion de l'article 12.

Vers 230 heures, ce matin, M. O'Brien a proposé l'ajournement, et la discussion obstructionniste a commencé et a duré jusqu'à 230 heures cette après-midi.

En réponse à la seconde, il a démontré que la lettre où l'on prétend trouver la phrase incriminée n'est qu'un faux et il a appuyé sa preuve de la lettre de M. Macdonald dont il a déjà été question dans ces colonnes.

Passant ensuite à la conférence de Winnipeg, sir Charles démontre qu'elle (A suivre sur la 4ème page)

LE MORRHUKOLA! ETES-VOUS MALADE? Bien prenez le MORRHUKOLA! Voici ce qu'il peut faire pour vous : Il guérit les Toux chroniques. Il guérit les Bronchites. Il guérit la Consommation, à sa première période. Il guérit la Dyspepsie. Il guérit la Constipation. Il enrichit le sang. Il donne une nouvelle vigueur. Il donne aux enfants faibles et languissants une nouvelle vie.



A. BERGERON HORLOGER BIJOUTIER OPTICIEN GRAVEUR 30, RUE DES FORGES, 30

La franc-maçonnerie Lettre de Mgr Fava. Voici la lettre que Mgr Fava, évêque de Grenoble, vient d'adresser à l'Univers, et que notre grand confrère catholique a publiée dans son numéro du 18 mars : Grenoble, le 16 mars 1896. Monsieur le Rédacteur en chef, Votre journal, que je lis depuis bientôt un demi-siècle, analysait naguère une étude que j'ai commencée sur le Couvent maçonnique, tenu en France en septembre 1895 ; je vous remercie de ce bon article que vous m'avez consacré, ou plutôt du service que vous avez rendu à la vérité.

ments pour en bourrer un canon qu'ils tirèrent sur la petite Tartarie. On a bien vu que le fond de l'erreur maçonnique est l'erreur socinienne, par le sort que font au crucifix et au Christ lui-même les francs-maçons. Leur bonheur est de briser le crucifix et de profaner les hosties consacrées, qu'ils volent ou font voler dans les églises.

pur, ou mieux à l'impur naturalisme. Et dire, monsieur, que les francs-maçons prétendent gouverner la France et le monde, d'après leur négation et leurs rêves ambitieux, n'est-ce pas de la folie ? Ils ne connaissent ni théologie, ni philosophie ; ils se moquent de l'expérience, comptent pour rien le bon sens, regardent le passé comme n'existant pas, et, nous le prouverons, leur convent en main, ils rêvent de liquider notre vieille société, parce qu'elle est chrétienne, pour tout refaire à leur idée et à leur image.

peuples, sous la direction de l'Église, dont le Pape est le Chef visible, l'Esprit Saint l'âme, et le Christ le Chef invisible. Ils sont tous du libre examen ; tous la main levée, comme autrefois Israël, ils protestent contre le peuple de Dieu ; ils sont tous plus ou moins protestants. Ils détraquent et n'édifient rien ; la haine est stérile, seule la charité est féconde.

l'État athée, qui ne craint point d'aller en enfer, et est à lui-même sa fin et sa loi... N'est-ce pas la, je vous le demande, Monsieur, le gouvernement que veulent nous donner les francs-maçons, en attendant qu'ils puissent réaliser le projet voluptueux d'Adam Weishaupt, chef de l'illuminisme allemand, qui conseillait de brûler villes et villages, et de vivre comme les sauvages, dans les savanes, à l'état de nature !

de la terre, réunis en une merveilleuse et homogène unité." (Rapport officiel du 16 janvier 1883. Rivista della Massoneria italiana, XVI, p. 6.) "La franc-maç. italienne a deux grandes missions à remplir : elle doit donner l'unité nationale à l'Italie, l'unité morale au monde entier." (Rivista, XVI, 133). C'est clair. "La franc maçonnerie italienne doit être l'objet du plus immense amour pour tous ceux qui aiment et défendent avant tout le pays et la civilisation." (Déclaration du grand-maître Lemmi du 25 janvier 1890.—Rivista, XX, 259). S'il a cessé d'être grand-maître à Rome, il reste pape des maçons. Voilà, cher Monsieur, l'objet de notre attention. Nous combattons pro aris et focis. Tout à vous et aux vôtres, AMAND-JOSEPH, Evêque de Grenoble.

LE TRIFLUVIEN JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR P. V. AYOTTE, 171 & 173, RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES

A toute communication concernant l'administration doit être adressée.

ABONNEMENT : Un An...\$2.00 Six Mois...\$1.00 ÉDITION HEBDOMADAIRE Un An...\$1.00 Six Mois...\$0.50

TARIF DES ANNONCES : Les annonces seront tolérées Nonparall aux conditions suivantes: Première insertion, par ligne... 10 cents

LE TRIFLUVIEN Vendredi, 17 Avril 1896 LETTRE PARLEMENTAIRE

Ottawa, 16 Avril.

Le gouvernement, se voyant, grâce à l'obstruction, dans l'impossibilité de faire passer sa loi réparatrice, a dû la retirer. Voilà la grande nouvelle du jour.

Quelle n'est donc pas la responsabilité des catholiques, des faux catholiques plutôt, à qui ce résultat est dû ! Quelle petitesse d'esprit pour une si grande humiliation nationale !

Après avoir aidé de toutes ses forces M. McCarthy à empêcher le vote du bill remédiateur, grâce à la tactique misérable de l'obstruction systématique, il voudrait rejeter sur le gouvernement la responsabilité de cet échec temporaire.

Le jour vint, en effet, où nous apprimes qu'une dernière usurpation, la plus audacieuse, la plus flagrante, la plus considérable dans sa portée, venait d'être commise à notre détriment.

refaire l'union parmi nous, rassembler toutes les énergies dans un effort commun pour faire triompher, la plus noble, la plus patriotique, la plus sainte des causes.

Hélas ! notre espoir ne fut pas long. La moitié des nôtres étaient alors enrégimentés sous un chef qui, sous des dehors de dignité, cachait une âme avilée par de bas calculs.

On sait le reste. On connaît les tristesses et les hontes de la session actuelle. On sait comment la loi ne fut votée, à sa deuxième lecture, que par une majorité ministérielle à laquelle s'étaient joints quelques hommes de cœur.

Judas, après avoir vendu son Maître, est allé se pendre. Avec les rafflements de la civilisation, M. Laurier a trouvé mieux que cela, il a fourni à ses alliés, à ses complices, la corde nécessaire pour étrangler la cause qu'il avait déjà répudiée comme sienne.

Honte à lui ! Honte à ses méthodes d'obstruction et d'encouragement à l'obstruction ! Qu'il porte devant Dieu et les hommes la responsabilité du mal qu'il vient de faire : de ces catholiques de l'Ouest qui continueront à souffrir dans leur conscience et à s'imposer des sacrifices au-dessus de leurs forces ; de ces pauvres enfants qui, si leurs parents succombent à la peine, recevront un enseignement d'où la notion exacte de leurs devoirs religieux sera bannie ; de l'avenir gros de menaces et chargé de nuages d'où la foudre pourra à tout instant s'abattre sur le pays ! Ah ! si M. Laurier avait tant soit peu le sentiment qu'il devrait avoir de la responsabilité qu'il a encourue, il demanderait à la justice des hommes, sinon à la justice de Dieu, de le foudroyer sur le champ et de ne pas lui permettre d'assister au spectacle de tout ce que sa noire trahison a rendu possible !

Mais non, c'est être trop pessimiste. Le bon sens des hommes modernes lui imposera à lui, l'expiation voulue, de même qu'il écartera les complications faciles à prévoir, en donnant au gouvernement qui a si bien servi la minorité catholique dans toute cette épouvantable crise l'appui nécessaire pour mener à bon port l'œuvre de réparation et de justice à laquelle il s'est dévoué.

A QUI LA FAUTE ?

M. Laurier n'a pas beaucoup de cheveux, mais il a un fier toupet ! Après avoir aidé de toutes ses forces M. McCarthy à empêcher le vote du bill remédiateur, grâce à la tactique misérable de l'obstruction systématique, il voudrait rejeter sur le gouvernement la responsabilité de cet échec temporaire.

Dans une tirade à grand effet, préparée de longue main pour le moment psychologique, il s'est écrié : A qui la faute ? et il a naturellement terminé son petit pathos par cette réponse : C'est la faute du gouvernement.

Il aurait fallu être plus que naïf pour s'attendre à un "méa culpa" de la part du chef de l'opposition. Le "méa culpa" ne lui est pas familier. Mais s'il s'est prudemment abstenu de se frapper la poitrine, M. Larivière la lui a frappée assez vigoureusement pour que la marque lui en reste.

La faute, il l'a fait retomber sur les épaules de celui qui a voulu faire renvoyer la loi dès la seconde lecture, s'opposant ainsi au principe même du bill.

ne comportent pas la plus légère différence au point de vue de la valeur légale. Au nom de la minorité catholique de Manitoba dont il est le représentant, M. Larivière a protesté énergiquement contre l'obstruction qui a empêché le vote de la loi remédiateur. Si l'opposition, a-t-il dit, avait sincèrement voulu venir en aide à la minorité opprimée, le bill serait aujourd'hui sur le livre des statuts. Il a renouvelé l'affirmation que le projet de loi donne satisfaction à la minorité catholique et à tout l'épiscopat canadien.

M. Laurier n'a rien répondu à la verte réplique de M. Larivière. Il a répliqué sur tous les hustings : "La faute est au gouvernement," mais le bon sens public dirait avec le représentant de nos frères opprimés : "La faute est à M. Laurier." — Le Monde.

UN SUPREME APPEL

Mgr l'archevêque de St-Boniface vient d'adresser à la Chambre des Communes ce suprême appel :

Monsieur, 13 avril 1896. "Au nom de la minorité catholique de Manitoba que je présente officiellement, je demande à la chambre des communes d'adopter le bill réparateur comme il est maintenant amendé. La minorité catholique sera satisfaite de ce bill et l'acceptera comme un règlement final, substantiel et pratique de la question des écoles et conforme à la constitution."

A. D. LANGEVIN, "Archevêque de St-Boniface." M. Laurier a répondu à cette demande si pressante en répétant qu'il connaît mieux que les catholiques du Manitoba ce qu'il leur faut. Honte au transfuge !

NOTES

Plaise au Ciel que, par la funeste tactique libérale, le lien fédéral n'ait pas subi un rude choc. La nation pourrait bien entrer dans une ère de malaise et de défiance dont il serait difficile de prévoir toutes les conséquences.

Il importait à l'honneur même du Canada que les garanties données aux minorités du Canada fussent respectées. Elles ne l'ont pas été. Les obstructionnistes sont les auteurs de l'échec de la loi réparatrice. Ils se sont fait fi de l'honneur national.

Samedi dernier, les libéraux du comté de L'Islet se sont réunis et ont choisi M. Tarte comme leur candidat. M. Tarte a été notifié du fait et a, paraît-il, fait connaître sa détermination de se présenter à Beauharnois.

L'honorable Charles Langelier a répété qu'il ne se présentera pas dans le comté de L'Islet aux prochaines élections. Il a ajouté qu'il a été choisi comme candidat par les libéraux du comté de Montmorency et qu'il a accepté. Il se présentera en conséquence contre M. Turcotte.

Le Star, de Toronto, qui est rédigé par le fameux Sheppard, l'insulteur du 65^e bataillon des Chasseurs de Montréal en 1885, est avec M. Laurier. Cela va de soi.

Il annonce même que M. Greenway fera tout son possible aux prochaines élections pour aider M. Laurier à arracher le pays des mains du clergé.

Il y a quelques mois, dit le Manitoba du 8 on discutait longuement la nécessité d'une commission d'enquête pour régler nos difficultés scolaires. C'est M. Laurier qui avait imaginé ce mode de solution, que les journaux de son parti proclamaient le seul acceptable pour satisfaire les intéressés. M. Laurier avait même dit que M. Greenway et son gouvernement ne croyaient pas faire une injustice aux catholiques, en leur enlevant leurs écoles ! L'enquête était donc nécessaire pour démontrer cette injustice !

Pourtant, dans la conférence qui vient d'avoir lieu, les représentants du gouvernement Greenway ont consenti à traiter l'affaire des écoles avec les délégués d'Ottawa comme si les faits avaient été clairement établis, comme si l'injustice avait été flagrante.

Is n'ont pas même souillé un seul mot de l'enquête.

L'électeur a tenté, ces jours derniers d'établir que, si Chiniquy est avec M. Laurier, les P. P. A. sont avec les conservateurs, et pour appuyer sa proposition, il citait le programme de cette secte qui veut l'expulsion des jésuites. Nous n'apercevons pas très clairement la corrélation de ces deux faits ; quoiqu'il en soit, l'électeur devra rectifier, car voici, M. Cameron, député de West Huron, qui leur donne le démenti en ces termes :

"Je mets en jeu ma réputation de vélocité en affirmant qu'il y a 300,000 votes de la P. P. A. qui iront solidement en faveur de M. Laurier aux prochaines élections et le feront parvenir au poste de premier ministre du Canada."

M. Cameron s'exprimait ainsi dans les Communes, mardi le 7 avril courant, et M. Cameron est un des lieutenants de M. Laurier.

Du moment que Chiniquy va d'un côté, on peut être sûr que les P. P. A. le suivent de près.

s'est écrié d'un ton de jubilation M. McCarthy "A vos funérailles, plutôt, lui a répondu l'hon. M. Ives. Ce mot est juste."

Le fanatisme a tout fait pour mener le bill et il feint de le croire mort et enterré.

Erreur, profonde erreur ! Rappelez-vous la parole de Mgr Taché :

"Une question n'est jamais réglée tant qu'elle n'est pas résolue dans l'ordre et l'équité."

"Nous n'en entendrons plus jamais parler," dit M. McCarthy. Et nous lui répondons :

"Vous en entendrez parler tant que justice ne sera pas rendue aux catholiques de Manitoba. Tenez-vous le pour dit. Il y a des funérailles qui se préparent, mais ce ne sont pas celles que vous célébrez à l'avance avec tant de plaisir ; ces funérailles, ce sont les vôtres ; ce que le bulletin de vote enterra sous son peu, ce n'est pas la justice, le bon droit, l'équité. Tout cela peut être momentanément persécuté ; mais tout cela est immortel. Ce qui va être enfoui sous le vote écrasant des amis de l'ordre, c'est le fanatisme, l'intolérance, l'injustice et l'hypocrisie."

"These are none of our funerals." — Le Monde.

OBSTRUCTION

Encore ce vilain mot. Encore cette chose plus vilaine encore.

Les irréconciliables, sous la conduite de M. McCarthy et avec l'aide de l'opposition libérale ont recommencé leur jeu malhonnête de la semaine dernière.

C'est du temps et de l'argent inutilement gaspillés. Les affaires en souffrent. L'irritation s'accroît ; n'importe ! Ils sont prêts à tout sacrifier à leur haine et à leur fanatisme, ces citoyens modérés !

De son côté, le gouvernement paraît résolu à pousser la mesure jusqu'à la fin, à ne pas céder à l'intolérance et à sacrifier, s'il le faut, le vote du budget pour tenir la parole donnée au pays.

Les obstructionnistes réussissent probablement par leur tactique inqualifiable, à empêcher le vote définitif de la loi remédiateur à cette session ; mais ce triomphe de l'injustice ne sera que passager. Il aura le bon effet d'éclairer complètement l'électorat sur le vrai caractère des hommes qui se présentent à ses suffrages, et nous avons tout lieu d'espérer que le peuple condamnera sévèrement ceux qui, de gaieté de cœur, jettent et entretiennent la perturbation dans le pays en fomentant des rivalités et des conflits de races et de croyances et en opprimant une minorité au mépris de tous les droits. — Le Monde.

Chambre de Commerce

Il y a eu une assemblée du bureau de la Chambre de Commerce, hier, le 16 courant, à 8 hrs. p. m.

Étaient présents, Messrs, N. E. Lajoie, président ; P. A. Drolet ; P. E. Panneton ; Thomas Bournival ; Nap. Charbonneau ; Ls Badaux ; N. Teasdale ; L. Lajoie ; P. V. Ayotte ; A. D. Bondy ; O. Beaulac ; Geo. Balcer ; J. A. Frigon, et plusieurs autres.

Le président fit rapport du voyage des délégués à Montréal, qui sont allés, sur l'invitation de la Chambre de Commerce du District de Montréal, assister à une conférence des Chambres de Commerce de cette province. A cette conférence et au banquet qui a été donné aux délégués, plusieurs questions importantes ont été traitées, entre autres la question de la fédération des différentes Chambres de Commerce de cette province, la question du service rapide sur l'Atlantique et celle d'une exposition internationale à Montréal, en 1897.

Le président et M. Geo. Balcer, secrétaire, ont donné connaissance d'une invitation faite par le président du comité d'organisation de l'exposition internationale de Montréal aux autres Chambres de Commerce de cette province, d'envoyer des délégués à Ottawa, samedi prochain le 18 courant, pour appuyer les demandes faites par la ville de Montréal, auprès du gouvernement fédéral, en faveur de cette exposition.

Le président fit aussi remarquer que le projet d'une exposition régionale à Trois-Rivières est dans l'intérêt du commerce de notre région et que ce projet doit être encouragé. En conséquence, il recommanda qu'une déléguée de cette Chambre soit envoyée à Ottawa pour appuyer les demandes de Montréal et que cette déléguée soit autorisée à payer les demandes faites par l'Association Agricole du District des Trois-Rivières, en faveur de l'exposition régionale.

Les résolutions suivantes sont alors adoptées. Sur proposition de M. T. Bournival, secondé par M. P. A. Drolet ; Il est résolu que cette Chambre envoie une déléguée, composée de MM. P. E. Panneton, J. C. Rousseau, C. D. Hébert et J. A. Frigon, à Ottawa, pour se joindre à la déléguée de Montréal et appuyer les demandes de cette déléguée, auprès du gouvernement fédéral, en faveur d'une exposition internationale, à Montréal, en 1897.

Sur proposition de M. Ls. Badaux, secondé par M. Lucien Lajoie ; Il est résolu que, comme le projet d'une exposition régionale à Trois-Rivières est très avantageux au commerce de notre région, cette Chambre autorise les délégués qui iront à Ottawa, d'appuyer les demandes faites par l'Association Agricole du District des Trois-Rivières, en faveur d'une exposition régionale.

Sur proposition de M. N. Teasdale ; secondé par M. T. Bournival ; Il est résolu que cette Chambre approuve le projet de fédération des différentes Chambres de Commerce de la province

de Québec, tel que suggéré à la conférence qui vient d'avoir lieu, à Montréal, et se prononce en faveur d'une telle fédération.

Le vice-président attire ensuite l'attention de l'assemblée sur l'établissement d'une nouvelle ligne de bateaux, qui doit être ouverte au printemps, entre Trois-Rivières et les paroisses du bas du fleuve, et fait voir les avantages qui devront en résulter pour le commerce trifluvien.

La résolution suivante est alors adoptée.

Proposé par M. P. A. Drolet ; secondé par M. Ls. Badaux ; que cette Chambre approuve avec satisfaction qu'une ligne de bateaux doit être établie entre Trois-Rivières et les paroisses du bas du fleuve, par la Cie Richelieu & Ontario et recommande au commerce de cette ville d'encourager cette nouvelle ligne.

Et cette Chambre verrait aussi avec plaisir le conseil municipal donner toutes les facilités possibles à cette ligne.

Le vice-président attire aussi l'attention sur le fait qu'il est rumour que le vapeur Nicolet doit discontinuer son service entre Nicolet et Trois-Rivières.

La résolution suivante est adoptée. Proposé par M. L. Lajoie ; secondé par M. N. Charbonneau ; que cette Chambre approuve avec regret que le vapeur Nicolet doit discontinuer le service entre Nicolet et Trois-Rivières et, si cette nouvelle est fondée, que des démarches soient faites auprès des autorités municipales, pour obtenir la continuation et le maintien d'un service entre les deux villes ; et que MM. N. E. Lajoie, P. A. Drolet, et Ths Bournival soient délégués auprès du conseil municipal pour appuyer cette résolution.

Il est ensuite question des contributions des membres et la résolution suivante est adoptée.

Proposé par M. N. Teasdale, secondé par M. N. Charbonneau ; Que la collection des contributions soit pressée et qu'un avis d'un mois soit envoyé aux membres retardataires ; et, à défaut de paiement, que les noms des membres retardataires soient rayés de la liste de membres actifs de cette Chambre.

Avant de clore l'assemblée, M. P. E. Panneton prend la parole et adresse des félicitations à la Chambre, pour son esprit d'initiative et de progrès et la félicite des services qu'elle rend au commerce trifluvien.

Le remercie aussi le président et le secrétaire pour les explications données sur leur récent voyage à Montréal et termine en proposant, secondé par M. P. A. Drolet, la résolution suivante, qui est adoptée :

Que cette chambre vote des remerciements aux délégués qui se sont rendus à Montréal, lundi dernier, pour assister à la conférence des différentes Chambres de Commerce de la province et cette Chambre remercie en même temps la Chambre de Commerce du District de Montréal pour la courtoisie avec laquelle nos délégués ont été reçus. Puis l'assemblée est ajournée.

Meilleur catholique de famille Hood's Pills.

PERDU Un portefeuille contenant la somme de \$31.00, dont six billets de \$5.00 et un de \$1.00.

Une récompense raisonnable sera accordée à celui qui rapportera ce portefeuille à ce bureau.

UN BIENFITEUR DE LA FEMME

Lorsqu'une femme souffre jour et nuit ; lorsque la vie lui est devenue insupportable et qu'elle demande la mort comme un ange de miséricorde, quel autre nom que celui de Bienfiteur pouvons nous donner à celui qui lui procure un remède qui la guérit et lui fait de nouveau aimer la vie ? C'est pourquoi ce que fait tous les jours le merveilleux remède "Le Régulateur de la Santé de la Femme" et les "Female Plasters" du Dr Larivière. C'est le seul remède qui guérit le "Braun Mal" et toutes les maladies de la matrice ; c'est le seul remède préparé par un médecin d'expérience et c'est le seul remède employé dans les hôpitaux et les communautés religieuses.

M. J. E. Livornois, pharmacien en gros, de Québec, nous écrit : "Sept. 20, 1895. Nous avons expédié une douzaine de Régulateur aujourd'hui à un médecin et les communautés semblent tenir votre remède en haute estime." Si vous ne trouvez pas le Régulateur de la Santé de la femme et les "Female Plasters" dans votre localité, écrivez au propriétaire, Dr J. Larivière, Manville, R. I. 15-2-95-1a

Les pilules ne guérissent pas Les pilules ne guérissent pas la constipation. Au contraire elles l'aggravent. Le thé de racine de tuzerne de Karl (Karl's Clover Root Tea) rend aux intestins une parfaite régularité de fonctionnement.

En vente à la PHARMACIE CANADIENNE, A. Peltier, propriétaire.

Soutrez-vous de Faiblesse Vitale ?

Dans l'affirmative je vous enverrai (franco) une recette bien simple qui m'a guéri des suites d'errance de jeunesse et d'abus dans l'âge mûr. Mon remède vous guérira infailliblement de la nervosité et de toutes les faiblesses organiques et vous rendra la vitalité perdue, que vous soyez jeune ou vieux. Ecrivez aujourd'hui en envoyant un timbre.

Adresse : THOMAS SLATER, Boite 1156, 24-1-96-1a Kalamazoo, Mich

Leçons Privées

Par un ancien professeur d'Académie SPECIALITÉS : Anglais, — Calcul, — Tenu des livres. Veuillez adresser : C. J. BARNARD, No 1, Rue St-Joseph, Trois-Rivières, 14, 1-96-jno

Graines de Fleurs Graines de Jarrains Graines de toute sorte A LA PHARMACIE HOERNER TROIS-RIVIERES

Frigon & Marchand AGENTS D'ASSURANCES BUREAUX : COTE DU BOULEVARD Trois-Rivières FRIGON & MARCHAND ont ouvert un bureau d'agence d'immeuble où toutes personnes voulant acheter ou vendre des propriétés trouveront les informations nécessaires. BUREAU : COTE DU BOULEVARD TROIS-RIVIERES

Le Magasin de Chaussures Le plus assorti du District "AU BON MARCHÉ" 30, RUE DES FORGES (EN FACE DU MARCHÉ) JAS. TEBBUT PROPRIÉTAIRE Chaussures élégantes pour Hommes Femmes et Enfants. Ouvrage parfait.

ANGUS McLEOD, CHAMPION DU CANADA LE "BRANTFORD" Est la Machine la plus Rapide au Monde NOS CATALOGUES DISENT POURQUOI PANNETON & BLOUIN Agents pour le District des Trois-Rivières. 10, 4-96-jno

Mgr Langevin

S. G. Mgr l'archevêque de Saint-Boniface était à Montréal, hier. Pour faire passer tous les documents soulevés par le projet de loi remédiateur sur l'occupation pleine et entière de la paroisse catholique de Manitoba, il a adressé de notre ville à sir Charles Tupper, le télégramme suivant que nous traduisons de la "Gazette":

"Au nom de la minorité catholique de Manitoba que je représente officiellement, je demande à la Chambre des Communes de passer tout le bill remédiateur tel qu'il est aujourd'hui amendé. Il satisfait la minorité qui acceptera comme un règlement substantiel, efficace et final (satisfying, workable and final settlement) de la question scolaire, d'après la constitution."

A. D. LANGEVIN, Archevêque de St-Boniface.

Mgr Langevin est parti le 14 au matin pour Ottawa où il va appuyer par sa présence, sa parole épiscopale. Nous espérons qu'enfin, les catholiques favorables se rendront à l'évidence et à la raison, qu'ils ne voudront pas être "plus catholiques que le pape" et plus exigeants que la minorité directement intéressée, qu'ils déclareront toujours vouloir soutenir.

S'il s'obstine dans leur opposition après une pareille mise en demeure, il n'aurait plus l'ombre d'une excuse à faire valoir auprès de leurs électeurs. Mgr Langevin a mission de parler au nom des catholiques de son diocèse; il remplit courageusement un grand devoir et il a le droit incontestable de s'attendre à recevoir l'appui de tous les députés catholiques.

Assés d'aux-fayants et de manoeuvres hypocrites. A bas les masques. Celui qui n'est pas avec l'archevêque de St-Boniface est contre les catholiques de Manitoba.—Le Monde.

L'exposition régionale

Notre exposition régionale fait du progrès et est maintenant un fait assuré. Les souscriptions vont bien et l'organisation achève d'être complétée.

MM. P. E. Pannefou et L. S. E. Dufresne sont allés à Ottawa, la semaine dernière, et sont revenus enchantés de leur voyage. MM. P. E. Pannefou, Président; C. D. Méthot; J. C. Rousseau et J. A. Frigon, secrétaire, partirent aujourd'hui, pour retourner à Ottawa, afin d'accompagner une délégation de la ville de Montréal en faveur d'une exposition universelle dans la métropole, en 1897. Ils vont en même temps rencontrer le gouvernement de nouveau, en faveur de notre exposition régionale.

PERSONNEL

Sa Grandeur Mgr Langevin archevêque de St-Boniface est en cette ville depuis hier l'hôte de Sa Grandeur Mgr Laflèche.

La soirée de Paques

A L'HOTEL DE VILLE

On nous prie d'insérer ce qui suit: Afin d'éviter tout malentendu, la soirée donnée à Trois-Rivières, le 6 avril courant, avait été organisée par M. René Dupont, agent du chemin de fer de Québec & Lac St-Jean. Invité à y prendre part, M. Carufel, agent de colonisation du gouvernement provincial, à Montréal, avait promis son concours, mais les circonstances ont voulu qu'il fut seul, ou à peu près, à en faire les frais, et si le public a pu être désappointé en ne voyant pas apparaître les personnages qui figuraient sur le programme, ni le département de l'Agriculture et de la colonisation de la province ni M. Carufel ne sauraient en être responsables. Les bénéfices de cette soirée ont été versés dans la caisse de l'Hôpital.

DECES

M. René, dernier, à 92 ans, en cette ville, M. A. P. Cressé, fils de feu Jean Cressé, de Nicolet, descendant du Seigneur Cressé, à l'âge de 65 ans. Le service aura lieu, samedi à 9 heures, à la cathédrale.

NAISSANCE

En cette ville, le 14 courant, la dame de M. Wilfrid Deslauriers, agent d'assurance, une fille.

Ne perdez pas votre vie à fumer

est le titre plein de vérité d'un nouveau livre traitant du No-To-Bac, le remède sûr contre l'usage invétéré du tabac; il est sans danger aucun, élimine le poison de la nicotine, restaure les nerfs, redonne de la vigueur à l'homme affaibli, lui rend son courage et sa virilité. Vous ne courez aucun risque en achetant le No-To-Bac car ce remède est vendu avec la garantie de guérison ou l'argent est renvoyé gratis sur demande. Adressez à STERLING REMEDY Co., 374 rue St-Paul, Montréal. 1-8-95—1a R. W. WILLIAMS, agent.

Le meilleur remède pour la toux est le Shiloh's Cure. Un rhume négligé est dangereux. Arrêtez-le à l'instant avec le Shiloh's Cure. En vente à la PHARMACIE CANADIENNE, A. Peltier, propriétaire.

LES PALLADISTES FRANÇAIS

On sait que la Haute-Maçonnerie pratique un rite dit du Palladium ou Rite Palladique Réformé Nouveau; on le qualifie de Rite Suprême, parce qu'il est secrètement griffé sur tous les autres rites, sans distinction.

Pourtant, on admet assez souvent à l'initiation palladique certains membres de sociétés d'occultisme, quoique ceux-ci ne soient pas francs-maçons; mais ceux-ci, alors, sont sortis des "cratons", et il est tout à fait rare qu'ils soient promus à des fonctions dans les conseils supérieurs administratifs de la Haute-Maçonnerie; néanmoins, des spiritistes, qui n'étaient affiliés à aucun rite, de la Maçonnerie officielle, — tel Tomaso Cresponi, de Naples, — sont parvenus, par les Triangles, à la direction souveraine de Loges et Arrière-Loges. Il est arrivé aussi, quelques fois, que des simples Maîtres (3e degré, à la base de tous les rites) ont été appelés au Palladisme, bien que le recrutement s'opère en général parmi les francs-maçons ayant un grade équivalent à celui de Chevalier Kadosch (30e degré du Rite Ecossais Ancien Accepté). Les Maîtres, qui sont l'objet de cette sélection, sont ceux qui, dans les Loges, manifestent une haine du catholicisme portée au plus haut degré; s'ils sont athées, on ne devrait pas, d'après les recommandations répétées d'Albert Pike, les faire passer de la Loge au Triangle; mais, dans la pratique, dès qu'un rite reconnu pouvoir être des auxiliaires précieux, soit par leurs aptitudes, soit par leur ambition politique ayant des chances de succès, on fait exception en leur faveur et on les reçoit palladistes.

D'ailleurs, beaucoup se disent athées en public, pour mieux masquer leurs sentiments lucifériens; et, d'autre part, l'impie, anticatholique haineux, qui est athée, devient promptement luciférien, une fois membre d'un Triangle et assidu à ses séances. Si quelque-uns de ces derniers demeurent sceptique, croyant à quelque supercherie ou illusion dans les manifestations dont il est témoin, le secret qu'il a juré, la crainte des ultramontistes et, encore, son ambition le retiennent au Palladium; car il a, par sa fréquentation des Triangles, la preuve que la direction occulte de toute la Maçonnerie des deux mondes est vraiment là. Tel, feu Floquet. Les grades masculins du Palladisme sont: Kadosch du Palladium, 1er degré; Hiérarque, 2e degré; Mage élu, 3e et dernier degré.

A la réception de première entrée, le postulant est tenu de faire, en une déclaration recueillie par le procès-verbal, l'exposé de ses vues personnelles, c'est-à-dire d'émettre son idée favorite, celle qu'il nourrit de préférence en son esprit, et pour la réalisation de laquelle il se propose d'employer tous ses efforts, la croyant des plus préjudiciables au catholicisme romain.

Dans mes inspections de Maitresse Tempière Souveraine, spécialement chargée de faire rapport direct au Suprême Directoire Dogmatique de Charleston, tant du vivant d'Albert Pike que pendant le court pontificat de son premier successeur, je me suis fait communiquer la copie officielle des déclarations des personnages politiques ou se destinant à la politique, au moment de leur entrée au Palladium, et je transmets cette copie au chef suprême. Quand le personnage était important ou lorsque le grand-maître de la Province Triangulaire me le signalait comme de haute capacité et les chefs provinciaux croyant à son avenir, j'avais ordre de m'enquérir moi-même de joindre à sa déclaration mon appréciation personnelle. Ainsi, plusieurs ont eu à mes notes d'être soutenus et poussés dans la vie publique par toutes les forces occultes de la Franc-Maçonnerie.

Il m'était donc nécessaire de prendre copie, au moins sommaire, de ces déclarations d'importants récipiendaires palladistes. Toutes mes notes n'ont pas été perdues. J'ai conservé, entre autres, un grand nombre de celles concernant les Palladistes Français; principalement, celles rédigées sur les Frères reçus à la Mère-Loge le Lotus, ou Triangle No 1 de la Seigneurie de France, Suisse et Belgique, laquelle comprend les Provinces Triangulaires Nos 52, 53, 54 et 55. Ce Triangle est celui où les hommes politiques habitant Paris sont accueillis et guidés par la Haute-Maçonnerie. Fondé en 1881, il eut d'abord son siège à la rue de Valenciennes, au No 90, pendant assez longtemps; en 1885, lors de mon premier voyage en France, il s'était transféré au No 63 de la rue du Champ-d'Asile, où depuis un an venait de se constituer le Triangle Saint-Jacques, très actif aussi. Aujourd'hui, le local de la rue du Champ-d'Asile abrite trois Triangles: les deux que je viens de nommer, et le Triangle Excelsior, fondé en 1894.

Je crois que la divulgation de quelques-unes de ces déclarations sera utile. Tout-fois, n'aimant pas aborder le terrain des personnalités, je ne voudrais aucunement voir une mauvaise interprétation donnée à l'œuvre que j'entreprends dans les colonnes de l'Anti-Macon. Je serais très fâché que cette divulgation fût attribuée à une arrière-pensée de rancune personnelle. En mes ex-Frères, je vois des égarés, que je plains de tout mon cœur, et souvent c'est un démon qui a parlé par leur bouche; des faits singuliers, hors du naturel, se sont produits pour plusieurs d'entre eux. Ceux-ci n'en sont que plus vénérés en Ateliers palladiques, puisqu'on les considère comme "pénétrés" d'un bon génie, d'un saint esprit du feu, d'un ange de lumière; ils sont alors des possédés, voilà la vérité. Il faut

donc demander à Dieu de les soustraire à l'empire du diable. Leur responsabilité est, je pense, moins grande; leur faute est de s'être laissé entraîner à cette initiation supérieure, qui les a mis tout-à-fait sous le joug de Satan et qui les a transformés en instruments du prince des ténèbres.

I LE F. M. MESUREUR

Haromnaph — ce qui signifie "destruction" — est palladiste depuis 1886. Ce nom est celui de M. Mesureur, aujourd'hui ministre du Commerce. A sa réception de Kadosch du Palladium, il a fait la déclaration suivante: "Je veux la suppression totale du culte catholique romain, et je combattrai jusqu'à ma mort le catholicisme romain, qui est à mes yeux la pire des superstitions. "J'espère, cependant, vivre assez pour voir tout-à-fait ruinée cette religion malaisante. J'ai réfléchi, depuis longtemps, à l'emploi des édifices aujourd'hui affectés au culte. Qu'en ferons-nous, le jour où, par un parlement à nous, nous aurons décrété l'abolition complète du catholicisme en France? "A ce sujet, voici quelle est ma pensée: "Un progrès est en voie d'accomplissement; je veux parler de la crémation. Il faut faire entrer la crémation dans les mœurs; quant à moi, je suis l'ennemi des cimetières. Quand on aura établi des fours crématoires en bon nombre de grandes villes, le moment sera venu de faire voter une loi qui, en mettant à l'ordre du jour la question d'hygiène, interdise l'inhumation et la remplacera par la crémation obligatoire. Si le clergé proteste, on lui reprendra en aucune façon et sous quelque prétexte que ce soit, à l'agonie des mourants; d'ailleurs, en agissant ainsi, on rendra service à l'humanité, attendu que l'arrivée d'un prêtre trouble toujours le malade et souvent le tue tout-à-fait. La crémation devra donc être, non seulement obligatoire, mais encore dépourvue de toute cérémonie religieuse. "J'estime que, quand nous en serons là sur ce point, les esprits commencent, d'autre part, à se détacher du catholicisme, d'une manière générale. "Alors, notre parlement supprimera définitivement le culte et édifiera la désaffectation des églises sur toute l'étendue du territoire français. Or, la crémation étant partout imposée, il n'y aura plus de cimetières utiles part. On aura détruit les vieux ossements dans toutes les communes. "Nous compléterons notre œuvre en décrétant la transformation des églises et chapelles en conservatoires des cendres humaines. Chaque famille aura sa case, contre les murs latéraux; cela tiendra peu de place et ne sera pas malsain. On mettra les urnes funéraires dans les cases, chacune étant fermée par une petite plaque de marbre, se dévissant à volonté, et sur laquelle le nom de la famille sera gravé. "Je répète donc que je suis l'ennemi des cimetières et que l'avenir est à la crémation. J'ai cru, en outre, avoir trouvé le meilleur parti que l'on pourra tirer des édifices religieux le jour où la France sera enfin et à jamais débarrassée des prêtres. J'emploierai tous mes efforts à assurer le succès des idées que je viens d'exposer. Telle fut en substance la déclaration du F. M. Mesureur. J'en donne le sens très exact, sinon les termes mêmes; car je fis en ce jour une copie pour le Suprême Directoire de Charleston, et aujourd'hui je remets en français ma traduction anglaise. Cette observation s'applique également aux autres déclarations d'initiés palladistes que je vais publier. Mais le F. M. Mesureur ne me démentira pas, ni les autres; car ces déclarations ont été faites, très réellement. DIANA VAUGHAN.

Lisez toutes les annonces des médecins de printemps, et choisissez alors la Salsepareille d'Ayer, la meilleure pour purifier le sang. Capitaine Sweeney, U. S. A. San Diego, Cal., dit: "Le Shiloh's Remedy contre le catarrhe est le premier remède qui m'a apporté quelque soulagement. Prix 50 cts. En vente à la PHARMACIE CANADIENNE, A. Peltier, propriétaire. Nous n'avons pas besoin de votre serment pour vous croire, dit le St-Louis Journal of Agriculture dans une note éditoriale au sujet du No-To-Bac, le fameux remède contre l'usage du tabac. Nous avons pu constater plus d'un cas de guérison opérée par le No-To-Bac, entr'autres celui d'un architecte bien connu de St-Louis, qui fumait et chiquait depuis vingt ans; deux boîtes l'ont guéri radicalement, si bien que l'odeur seul du tabac le rend malade." Le No-To-Bac est vendu avec garantie de guérison, l'argent est remis quand il ne guérit pas. Un traité explicatif vous sera envoyé gratis en écrivant à la STERLING REMEDY Co., 374 rue St-Paul, Montréal. R. W. WILLIAMS, agent.

Les nerfs agités J'étais nerveuse, lasse, irritable et malheureuse. Le thé de racine de luzerne de Karl m'a rendue bien portante et heureuse. MDR E. B. WORDEN. En vente à la PHARMACIE CANADIENNE, A. Peltier, propriétaire.

T. R. A. A.

Il y aura une assemblée générale de l'Association Amateur Athlétique de Trois-Rivières (T. R. A. A.), à 8 hrs. p.m. lundi prochain, le 20 courant, au bureau de Frigon & Marchand. Tous les membres sont priés d'être présents.

Echos de la Ville et du District

Dimanche le 10 mai prochain aura lieu au Cap de la Madeleine le pèlerinage des jeunes gens de cette ville. Il y aura communion générale et prédication par les Revs. Pères Dominicains, qui seront rendus au Cap, à cette époque, pour la saison des pèlerinages. Le départ de Trois-Rivières se fera par bateau à 6.15 hrs. 3. m. et le retour à midi.

Pourquoi s'épuiser en toussant toute la nuit, quand le Pectoral-Grise d'Ayer calme, soulage et guérit.

Nous sommes menacés d'une très forte inondation cette année. L'eau est déjà de plusieurs pieds plus haute que l'année dernière et le quartier St-Philippe est un grand partie inondée. Les quais et la rue du Fleuve sont aussi couverts d'eau.

La débâcle en face de la ville a commencé aujourd'hui vers 1 heure, et la traverse est libre devant la ville. Les nouvelles de Batiscan et du Richelieu sont que la glace est encore ferme en ces endroits. A Sorel, la débâcle s'est opérée avant-hier.

Les vœux tendent que nous sommes menacés d'une inondation comme on n'en a pas vu à Trois-Rivières depuis plusieurs années.

Nous apprenons avec plaisir que la Cie de nav. Richelieu et Ontario a décidé d'ouvrir au printemps une ligne de bateaux entre Trois-Rivières et les paroisses du bas du fleuve: Cap de la Madeleine, Beaumont, Champlain, Gentilly, Batiscan, Ste-Genevieve et St-Jean Deschaillos.

Ce service sera fait par le vapeur Island queen, sous le commandement de Cap N. Petit. Le Island queen est un joli bateau, qui faisait le service l'an dernier, entre Montréal et Longueuil et un marcheur rapide.

Les marchands de notre district apprendront cette nouvelle avec plaisir et nous voyons que la Chambre de Commerce de cette ville a passé une résolution, approuvant cette nouvelle ligne. Nous devons des remerciements à la Cie R. & O. qui veut aussi aider notre commerce et nous espérons que cette nouvelle ligne sera un succès.

La troisième lecture du bill Réparateur va être votée vendredi prochain probablement. MM. Bondy & Beaulac ont reçu tout leur stock de printemps consistant en: Tweeds, cravates, collets, chemises, habillements tout faits, imperméables, etc., etc. Leurs prix défient toute compétition. Allez voir et vous en jugerez par vous-mêmes.

LA PROROGATION DES CHAMBRES

AURA LIEU LE 24 AVRIL MAIS NOTRE GRANDE VENTE SE CONTINUERA Jusqu'au Premier Mai

AVIS AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE

A partir du 6 Avril, les escomptes sur les caques seront comme suit: 20%, 50%, 50% à 30 jours. 20%, 50% à 60 jours. Une seule chose doit vous rester dans l'idée: C'est que dans aucun magasin de Trois-Rivières (quoiqu'on en dise) il ne se rencontre de plus grands avantages qu'en

MAGASIN DU PEUPLE

No 41, Rue Du Platon

JOB! JOB! JOB!

50 paires de souliers sauvages, pour hommes, valant 90c. pour 55c. Encore 40 paires de bottes sauvages, à \$1.50. 45 paires Bottines et Congress en dongola, pour \$1.15. 300 paires Souliers en tweed à 15c. la paire; et aussi un lot de chaussettes pour enfant, pour 15c.

An-dé-là de 20 caisses de chaussettes en dongola jaune et en pebble jaune en dongola, etc, pour enfants, viennent d'être reçues et sont immédiatement mises en vente. Vous n'aurez qu'à choisir. Bottes en caoutchouc pour enfants, filles, garçons et pour hommes. Grandes bottes pour la pêche et la chasse.

L. DASSYLVA. 6-8-95.—1a



Douleurs de Rhumatisme

Devait se servir de Bequilles Hood's Sarsaparilla Soulage

Le rhumatisme suivant vient de M. Byron Crandell, bien connu Toronto Junction, comme ingénieur à l'aqueduc. "Toronto Junction, Ont., 7 février 1896. "C. I. Hood & Co., Lowell, Mass. "Messieurs — En juillet dernier, j'eus une attaque de rhumatisme des plus terribles. Des médecins de la ville me traitèrent mais leurs remèdes ne me donnèrent aucun soulagement. On me conseilla de faire l'essai de Hood's Sarsaparilla et je suivis ce conseil. J'ai beaucoup de HOOD'S Sarsaparilla GUERIT

plaisir à dire que deux bouteilles m'ont causé un soulagement visible. Ayant continué à prendre régulièrement de ce remède, Je suis maintenant guéri!

pendant ma maladie le fus souvent obligé de me servir de bequilles. Je ne puis trop hautement recommander Hood's Sarsaparilla. BYRON CRANDELL, Hood's Sarsaparilla \$1 la bouteille. Hood's Pills sont la meilleure médecine cathartique de famille et pour le foie. 25 cents. 24-1-96—1a

Etes-vous malheureux Souffrez-vous d'indigestion, constipation, d'étourdissement, perte d'appétit, etc? Le Shiloh's Vitalizer est un remède sûr. En vente à la PHARMACIE CANADIENNE, A. Peltier, propriétaire.

SACHEZ CE QUE VOUS CHIQUEZ



N'est pas coloré avec des ingrédients préjudiciables. Plus on en fait usage, plus on l'aime. The Geo. E. Tuckett & Son Co., Ltd. HAMILTON, ONT. 7-6-95—1a

MINARD'S LINIMENT GUÉRIT de la crasse de la tête.

Province de Québec, District des Trois-Rivières. Cour Supérieure No 219.

Le quatorzième jour d'Avril 1896. PIERRE P. MAILLOUX, commerçant de la Cité de Montréal, Requêteur Cession,

et JOSEPH ADJUTOLEON, notaire de la paroisse de St-Grégoire le Grand. Débitur Cédant.

Sur motion du Requêteur, il a été ordonné par l'Honorable J. B. Bourgeois, l'un des juges de cette Cour, qu'une assemblée des créanciers du débiteur cédant soit tenue au Palais de Justice, en la cité des Trois-Rivières, en la chambre d'audience, le vingt-trois Avril courant, à dix heures du matin, aux fins de donner leur avis sur la nomination d'un ou des curateurs et des inspecteurs aux biens du dit débiteur cédant et que les créanciers y soient appelés par avis publiés une fois dans un journal de la cité des Trois-Rivières, au moins cinq jours avant la dite assemblée et par lettres à leur adresse déposées à l'un des bureaux de poste de Sa Majesté dans le même délai. Par ordre, J. B. O. DUMONT, Député Protonotaire de la Cour Supérieure District des Trois-Rivières. Geo. MÉTHOT, Procureur du Requêteur-Cession.

Province de Québec, District des Trois-Rivières. COUR SUPERIEURE No 239.

Le quinzième jour d'Avril mil huit cent quatre-vingt-seize. PIERRE P. MAILLOUX, commerçant, de la cité de Montréal, Requêteur Cession, et EDOUARD CHASSÉ, sellier, de la paroisse de St-Léonard, Débitur Cédant.

Sur motion du Requêteur, il a été ordonné par l'Honorable J. B. Bourgeois, l'un des juges de cette Cour, qu'une assemblée des créanciers du débiteur cédant soit tenue au Palais de Justice, en la cité des Trois-Rivières, en la chambre d'audience, le vingt-trois Avril courant, à dix heures du matin, aux fins de donner leur avis sur la nomination d'un ou des curateurs et des inspecteurs aux biens du dit débiteur cédant et que les créanciers y soient appelés par avis publiés une fois dans un journal de la cité des Trois-Rivières, au moins cinq jours avant la dite assemblée et par lettres chargées à leur adresse déposées à l'un des bureaux de poste de Sa Majesté dans le même délai. Par ordre, J. B. O. DUMONT, Député Protonotaire de la Cour Supérieure, District des Trois-Rivières. Geo. MÉTHOT, Proc. du Requêteur.

MINARD'S LINIMENT à vendre partout.



Une boîte de 10 Cts. "FROG IN YOUR THROAT" GUERIT l'Inflammation

LEAU VENITIENNE est très populaire avec ceux qui désirent conserver leur chevelure leur couleur naturelle, ou les embeùler et les nourrir, 25 cents pour une grande bouteille.

LE SIROP SAINT-CYR continue à être le remède du jour pour guérir les Toux, Rhumes, etc. Malgré qu'il y ait des imitations, il n'a pas d'égal.

Non GRAINES DE FLEURS de JARDIN et de CHAMPS commencent à arriver.

Stock complet de médecines brevetées françaises, PARFUMS, BROSSES, etc. Tout mon stock au prix des grands centres R. W. WILLIAMS, CHIMISTE ET PHARMACIEN Gradué du College de Pharmacie de Montréal et Lauréat en Pharmacie 1-4-95—1a

Ce monsieur croit qu'il pleut!

De même il y a beaucoup de personnes qui ne regardent pas où ils achètent leurs drogues, etc, mais croient le premier venu, et souvent sont servis d'articles douteux. Il n'est pas de même avec ceux qui achètent leurs drogues, etc, à la

Vieille PHARMACIE DES TROIS-RIVIERES COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DU PLATON Là on est toujours certain d'avoir ce qu'il y a de mieux.

LE MALTO VIN préparé par WILLIAMS est le reconstituant et nutritif du jour. Quoique très-facile à digérer et très-agréable à prendre, les principes médicamenteux n'ont pas été sacrifiés pour plaire au goût. Chaque once fluide contient 30 grains de malt, le principe médicamenteux, de quatre grandes cuillères d'huile de foie de morue, la substance nutritive de 2 onces de Beef-teck du Kola et du Coca, combinés au vin malaga. Le médecin peut l'ordonner en combinaison avec toute autre médecine pulmonaire, etc.

LES CAHETS DE WILLIAMS ne valent rien pour guérir la migraine, la névralgie, etc. Franco par la mails sur réception de 25 cents.

MAISON DE GROS ET DETAIL

EN EPICERIES, VINS & LIQUEURS

Assortiment complet en marchandises de première nécessité, telles que: Thés, Cafés, Sucres, Melasses, Fruits secs, Poissons, Beurre, Graisse, &c, &c.

Agences des Moulins à Farine de W. W. OGILVIE et LAKE OF THE WOODS MILLING Co. Agences des Biscuits et Sucreries des maisons VIAU & FRERE, Montréal; CHRISTIE, BROWN & Co, Toronto.

Spécialités pour les Communautés et le Clergé en général VINS DE MESSE, SICILE et d'ESPAGNE. CIERGES APPROUVES pour le culte. HUILE D'OLIVE, pour sanctuaires. ENOENS d'ARABIE, CHARBON CHIMIQUE, &c.

O. CARIGNAN & FILS

24 & 26 RUE DES FORGES TROIS-RIVIERES 1-10-95—1a

GEORGES MORRISSETTE

POSEUR D'APPAREILS DE Chauffage à Eau Chaude Et à Vapeur BAINS, CLOSETS, CANEAUX D'EGOUTS, Etc

Ouvrage Garanti sous tous rapports. Prix les Plus Bas possibles

49, St-ROCH TROIS-RIVIERES.

3-2-92—jno

Impressions de toutes sortes exécutées à bref délai et à des prix très réduits aux ateliers du TRIFLUVIEN, 171 & 173 Rue Notre-Dame Trois-Rivières.

Adresses d'Affaires

N. L. DENONCOURT AVOCAT 47, rue Royale, Trois-Rivières

OLIVIER & DESY AVOCATS 4, rue Alexandre, Trois-Rivières

GEORGES METHOT AVOCAT 42, rue Du Platon, Trois-Rivières

JOS. HARNOIS AVOCAT 86, Rue Du Platon, Trois-Rivières

Dr L. P. NORMAND RUE BONAVENTURE

HEURES DE CONSULTATION : 8 à 9 heures A. M. 1 à 3 " P. M. 7 à 8 " P. M.

Dr ALPH. METHOT Successeur du Dr Gervais 50, AVEN. LAVIOLETTE

HEURES DE CONSULTATION : 8 à 9 heures A. M. 1 à 3 " P. M. 7 à 8 " P. M.

Téléphone 28. Boîte B. P. 474. 12-11-92

DR N. LAMBERT Médecin-Chirurgien 122, RUE NOTRE-DAME

HEURES DE CONSULTATION : 8 à 10 heures A. M. 1 à 3 " P. M. 7 à 9 " P. M.

Service de nuit à toute heure. Téléphone 53. 8-5-94

Dr CHAS. N. DeBLOIS Le Docteur Charles DeBlois est parti pour l'Europe pour perfectionner ses études médicales.

J. J. PANNETON Chirurgien-Dentiste 28, - Rue Des Forges, - 28 (En face du Marché) TROIS-RIVIERES

Extraction des dents sans douleur au moyen de l'ÉLECTRICITÉ, et de la célèbre préparation Brésilienne-BORSENA.

JOS. A. FRIGON AGENT D'ASSURANCES Cote du Boulevard Turcotte

FEU, VIE, ACCIDENT, MARINE GARANTIE

Compagnies Anglaises, Américaines et Canadiennes

Assurances effectuées aux plus bas taux et pour des périodes, depuis TROIS jours jusqu'à TROIS ans.

LA "CANADA LIFE" COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE HAMILTON, ONT.

CAPITAL ET FORTS \$11,000,000.00

RESERVE ASSUR. AU-DÉLÀ - 54,000,000.00

RESERVE ASSUR. AU-DÉLÀ DE - 2,000,000.00

Assurances dans cette puissante Compagnie, la plus ancienne, la plus solide et la plus prospère des Compagnies d'Assurance sur la Vie, faisant affaires au Canada.

Assurances effectuées aux plus bas taux. Agence aux Trois-Rivières :

OTE DU BOULEVARD TURCOTTE. JOS. A. FRIGON, Agent.

Téléphone 114. B. de P. 425. 1-9-92-1A

PATENTS CAVEATS TRADE MARKS COPYRIGHTS.

MINARD'S LINIMENT guérit de la Névralgie.



Les Pilules d'AYER

"Je voudrais pouvoir ajouter mon témoignage à celui de tant d'autres qui ont fait usage des Pilules d'Ayer, et dire que j'en prends depuis plusieurs années et que j'en ai toujours obtenu les meilleurs résultats."

Pour l'Estomac et pour les maladies du foie ainsi que pour la migraine des migraines causées par des dérèglements, les Pilules d'Ayer sont sans égal.

du Foie et des Intestins Je réponds invariablement : "Les Pilules d'Ayer." Prises à temps elles arrêtent un rhume, empêchent la grippe, courent la fièvre et régèrent les organes digestifs.

Sont les Meilleures médecine de famille que j'aie jamais connues. - Mrs. May Johnson, 208 Elder Ave., New York City.

LES PILULES d'AYER Les plus hautes récompenses à l'Exposition Colombienne.

La Salsepareille d'Ayer pour le Sang. 1-11-95-1A

LA FONTAINE DE JOUVENCE EST RETROUVEE

Les vieillards rajeunissent. Les faibles deviennent forts. La force naturelle est restaurée.

L'espoir jaillit de nouveau dans toutes les poitrines. La vie reprend une teinte plus rose

Avez-vous toujours vécu sage-ment ? Avez-vous besoin de renouveler vos forces ? Voulez-vous redevenir jeunes ?

Donnez-moi votre adresse et je vous écrirai comment, par l'emploi d'un simple remède de famille, je suis devenu un homme nouveau.

THOMAS SLATER, Boîte 1456, Kalamazoo, Mich.

Envoyez un timbre pour la réponse.

LE GRAND MAGASIN D'Épicerie, Vins, Etc., Des Trois-Rivières, EST SITUÉ

VIS-A-VIS LE MARCHÉ AUX DENRÉES Sur la Rue St-Antoine, Nos. 35, 37, 39 et 41

L. T. CORMIER, Propriétaire

30-4-95-1A

POUR GUÉRIR LA DÉBILITÉ, Etc.

Prenez le Vin de Quinine de Campbell

C'est un tonique très agréable et efficace.

Un vente chez tous les Pharmaciens, etc.

30-4-95-1A

Province de Québec, District des Trois-Rivières. Cour de Circuit, No 210.

Lin Ouellette, de l'endroit appelé Aston dans la paroisse de St-Wenceslas, commerçant, Demandeur; vs. Exilia Pellerin, de la paroisse de St-Wenceslas, maintenant absent de la Province de Québec, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.

Trois-Rivières, 13 Avril 1896. S. L. de LOTTINVILLE, G. C. C.

Le vie d'un bébé sacré

"Mon bébé avait le croup et le Shiloh's Cure l'a sauvé," écrit M. J. B. Martin, de Huntsville, Ala.

En vente à la PHARMACIE CANADIENNE, A. Peltier, propriétaire.

Parlement Federal

(Suite de la 1ère page)

Stablit absolument l'inutilité d'une enquête. Le gouvernement n'a rien réglé pour assurer un règlement satisfaisant de la difficulté. Il a pris occasion de la première intimation de la part de Manitoba que le gouvernement provincial consentirait à négocier pour envoyer des délégués à Winnipeg.

Les commissaires Manitobains n'ont jamais un seul instant mentionné la nécessité d'obtenir des informations qu'ils n'avaient pas. La seule plainte de Manitoba a été la continuation de la discussion de la loi réparatrice par la Chambre. Lorsqu'un arrangement fut fait entre les deux chefs de parti, certains journaux comprirent que la discussion serait suspendue.

M. Laurier. - C'est bien cela. Sir Charles continue en disant que les délégués fédéraux ont cherché à assurer un règlement satisfaisant pour la minorité et il n'est guère possible d'imaginer une proposition plus raisonnable que la leur.

L'une des propositions de Manitoba est de séculariser les écoles. M. Martin se déclare prêt à chasser la bible de l'école, mais il est douteux qu'un grand nombre de députés soient d'accord avec lui sur ce point.

La sécularisation des écoles serait contraire au sentiment général des protestants et catholiques de Manitoba et ce serait un mouvement dans la mauvaise direction.

UF TELEGRAMME DE MGR LANGEVIN

En réponse à ceux qui prétendent que le bill réparateur ne va pas assez loin, sir Charles dit qu'il est accepté et trouvé raisonnable par les intéressés et il lit à ce propos le télégramme suivant de Mgr Langevin :

Montréal, 13 avril 1896.

"Au nom de la minorité de Manitoba que je représente, officiellement, je demande à la Chambre des Communes de voter l'acte réparateur dans son entier tel qu'il est présentement modifié. Il sera satisfaisant pour la minorité catholique qui l'acceptera comme un règlement substantiel, pratique et final de toute la question des écoles en conformité avec la Constitution."

(Signé) A. D. LANGEVIN, "Arch. de St-Boniface, DERNIER APPEL

Sir Charles dénonce ensuite l'obstruction qui est faite pour empêcher l'adoption du bill dont le principe est approuvé par la majorité de la Chambre.

On nie ici cette obstruction bien évidente pourtant, mais les journaux libéraux s'en vantent et en félicitent leurs amis.

Sir Charles termine par un chaleureux appel à l'opposition de cesser cette obstruction, de permettre l'adoption du bill dont le gouvernement prend toute la responsabilité, quelles que soient les implications de cette mesure.

Il est dans l'intérêt de la paix, de la concorde, de la bonne entente que ce bill devienne loi avant la dissolution des Chambres (l'Appel)

REPOSE DE M. LAURIER

L'honorable M. Laurier répond à sir Charles Tupper en disant que ce ne serait pas le gouvernement qui souffrirait des imperfections et défauts du bill, mais la minorité de Manitoba qui sera encore exposée à des procès sans fin pour défendre un bill rempli de défauts, dit-il.

Les difficultés actuelles sont dues à la rédaction défectueuse de la loi de Manitoba qui ne comporte pas toute la garantie que ses auteurs voulaient donner à la minorité. Cela devrait servir de leçon en ce moment.

Il s'efforce de démontrer ensuite que le gouvernement a été de mauvaise foi dans ses négociations avec Manitoba et que cela est la cause de l'insuccès de la conférence. Puis il plaide qu'une enquête est nécessaire pour bien établir les faits.

L'honorable M. Foster lui répond, puis les discours pour tuer le temps recommencent.

LA BUVETTE DE LA CHAMBRE

La résolution adoptée par l'association des ministres protestants de Montréal dénonçant le maintien d'une buvette au Parlement et les prétendus désordres qui en seraient résultés, a fait ensuite le sujet d'une longue discussion soulevée par M. Charlton.

Sir Charles Tupper, sir Richard Cartwright, M. Laurier, M. Macdonald, M. Flint, le champion de la prohibition dans le Parlement, ont été unanimes à déplorer cette malheureuse attaque des ministres protestants, attaque injustifiable et contraire aux faits. En réalité l'existence d'une buvette n'a pas produit de désordres, pas plus durant cette session que par les années passées.

Au cours de la discussion, l'orateur White et plusieurs députés ont opposé un démenti catégorique aux calomnies de certains révérends qui ont prétendu que le bar historique du gouverneur a été l'occasion de désordres.

LA LOI RÉPARATRICE

A 11 heures la Chambre a enfin continué l'étude des articles de la loi réparatrice et la discussion continue.

La consommation peut être guérie par l'usage de Shiloh's Cure. Ce célèbre remède est le seul connu comme efficace contre cette terrible maladie.

En vente à la PHARMACIE CANADIENNE, A. Peltier, propriétaire.

COURRIER POLITIQUE

Ottawa 15

LES LIBÉRAUX TUENT LA LOI REPARATRICE

A 3 heures ce matin, M. Stubbs propose que le comité lève sa séance et la discussion sur cette motion se continue jusqu'à 11 30 p. m.; presque sans incident.

Enfin à onze heures et demie la motion est rejetée.

Sir Charles Tupper prend alors la parole. Il exprime le regret que l'obstruction manifeste faite à la loi réparatrice et la résolution évidente de continuer cette obstruction forcent le gouvernement à prendre les derniers jours de la session pour transiger d'importantes mesures d'urgence absolue; car il est impossible d'arrêter complètement les affaires du pays. En conséquence, le gouvernement se propose de former la Chambre en comité des subsides. Il est malheureux que l'obstruction ait rendu impossible plus de progrès sur ce bill, mais dans tous les cas, les principes fondamentaux du bill ont été sanctionnés par la Chambre. Il est regrettable que l'on ne soit pas arrivé à la discussion de l'amendement de M. Dupont à l'article 74 relatif à l'octroi législatif, car cet amendement était de la plus haute importance. Dans les circonstances, le gouvernement n'a rien autre chose à faire que de proposer que le comité lève sa séance, rapporte progrès et demande autorisé pour siéger de nouveau, avec l'intention de revenir sur ce bill, s'il reste quelque temps après l'adoption des mesures d'urgence. M. Laurier déclare inconstitutionnel l'amendement de M. Dupont et dit que c'est également l'opinion de M. Dickey et Oatman. Il nie qu'il ait eu obstruction mais le gouvernement peut être certain que rien ne passera devant cette Chambre sans être complètement discuté.

C'est la faute du gouvernement si le bill n'est pas loi. Après cinq ans de délais il a passé un ordre réparateur à dracocvien qu'il a empêché toute conciliation et c'est sa faute s'il est obligé de suspendre l'étude du bill.

M. Larivière répond que c'est la faute de M. Laurier si le bill n'est pas loi. C'est M. Laurier qui a proposé le renvoi du bill à six mois. Ce sont ceux qui ont voté ce renvoi à six mois qui ont fait de l'obstruction. Même si le bill avait été proposé il y a six mois, l'obstruction n'aurait pas empêché l'adoption du bill. C'est de la mauvaise foi de la part de M. Laurier de prétendre que le gouvernement est responsable de ce que le bill ne peut pas devenir loi, quand le premier acte de M. Laurier a été de proposer le renvoi du bill. Au nom de la minorité, M. Larivière proteste contre les mesures adoptées par les libéraux pour tuer le bill au moyen de l'obstruction. Le prétexte que le bill n'est pas parfait est une mauvaise excuse. Ce bill est accepté par la minorité intéressée, par ses représentants et par tous les évêques catholiques du Canada. Cela est prouvé par le télégramme suivant de Mgr Langevin :

"Winnipeg, 17 mars 1896.

"Honorable A. Larivière, M. P. Chambre des Communes, Ottawa :

"Aucun évêque ne diffère avec moi, tous sont sympathiques, les catholiques qui combattent le bill trahissent la minorité catholique.

"Archevêque LANGEVIN".

M. D. Dupont dit qu'il aurait facilement démontré la parfaite constitutionnalité de son amendement. Il dénonce énergiquement l'obstruction qui a été faite contre le bill. Les moyens qu'emploient les adversaires du bill sont les meilleurs pour détruire la Confédération. M. McCarthy et ses amis prétendent qu'ils veulent l'unification des races en ce pays. Qu'ils sachent bien que la persécution n'a jamais produit l'unification. C'est en donnant à tous la plus grande liberté que la France a réussi à unir toutes les races qui habitaient son territoire. C'est par les mêmes moyens que la Grande-Bretagne a constitué son Empire. Mais la politique que poursuit M. McCarthy, si elle réussissait, serait la pire des calamités pour ce pays.

Avec des moyens semblables, on ne peut obtenir qu'un résultat, celui de pousser les Canadiens-français à refuser absolument de se servir de la langue anglaise. M. McCarthy ne pouvait pas recourir à des meilleurs moyens de conserver et consolider la nationalité française en ce pays. (App)

M. McCarthy dit que la Chambre assiste aux funérailles du bill et c'est la preuve que le gouvernement comprend l'erreur qu'il a commise en voulant imposer une législation de ce genre à Manitoba.

M. Foster dénonce brièvement l'alliance McCarthy et Laurier.

L'honorable M. Oatman réfute l'affirmation de M. Laurier qu'il s'est prononcé contre la constitutionnalité de l'amendement Dupont. Il a dit et répété que le Parlement n'a aucun moyen constitutionnel de forcer la Législature de Manitoba à affecter des sommes d'argent à certaines fins.

Quand au fonds des terres scolaires, il a exprimé l'opinion que ce serait à la Chambre de décider si une partie de ce fonds devait être appliquée, dès maintenant, au soutien des écoles séparées ou s'il ne serait pas mieux d'attendre que le bill soit devenu loi et que Manitoba ait été mis en demeure de se conformer à cette loi. Le parti conservateur ira aux élections uniquement sur les principes que comporte ce bill, tandis que les libéraux restent dans l'équivoque, qui est le fondement de leur politique, si l'on peut désigner sous ce nom un programme qui ne consi à qu'à gagner le pouvoir coûte que coûte. Ce sera le sujet de la prochaine lutte.

Il s'agit de savoir si les minorités ont des droits en ce pays ou si l'on va leur refuser les droits que la Constitution leur garantit. Le principe fonda-

mental du parti conservateur est le respect de la Constitution et des droits égaux pour tous.

Et si un groupe d'hommes arrivait au pouvoir, sous le nom de conservateurs, en reniant ces principes, nous ne le suivirions pas.

Quant à l'opposition, où est son programme? Son chef niera-t-il que même avant de connaître le bill, même avant de savoir s'il était accepté par la minorité manitobaine, il avait résolu de proposer le renvoi à six mois?

Qu'a-t-il fait pour aider à la minorité manitobaine? Rien. Pendant que le gouvernement jouait sa vie même sur cette question, M. Laurier ne songeait qu'à obtenir le pouvoir. Quant à nous, nous allons devant l'électorat liés à x principes du bill et nous avons la conviction que le peuple nous approuvera. (App.)

MM. Martin, Davin, Craig, Weldon, Tisdale, McNeill, MacLennan, Lister et autres continuent la discussion.

A 2 30 heures, la séance du comité est levée et la Chambre s'ajourne.

VISITE DE M. GREENWAY

M. Greenway, de fanatique réputation, est à Ottawa depuis hier. Le "Free Press", organe libéral, dit que c'est pour s'entendre avec M. Laurier sur la prochaine lutte fédérale. En route pour Ottawa, M. Greenway est arrêté à Toronto, où, par l'entremise d'un tiers, il a eu d'importantes négociations avec sir Oliver Mowat. Ce matin, M. Greenway est venu au Parlement et en sa qualité d'ancien député, il a pris un siège sur le parquet de la Chambre. C'était chose intéressante de voir l'empressement des députés libéraux pour lui. C'est à qui lui aurait pressé la main et souhaité la bienvenue. M. Tarte était des plus empressés et durant les quelques minutes qu'il eut à attendre son tour pour faire la cour au persécuteur des catholiques manitobains était tout souriant, mais évidemment nerveux.

Cet incident n'a pas manqué d'être fort remarqué. Dans les circonstances, c'est une importance.

M. Greenway refuse de se laisser interviewer et de dire quoi que ce soit au sujet de la question des écoles.

MORT D'UN DÉPUTÉ

Le colonel Denison, député de Toronto est mort la nuit dernière. Le pavillon floste à mi nuit sur les édifices du Parlement, en signe de deuil, et une magnifique couronne de fleurs a été déposée par des amis sur le pupitre qu'occupait le défunt. M. Denison était malade depuis longtemps et n'a pu venir qu'une ou deux fois à Ottawa durant la présente session. Malgré tout, il espérait retrouver la santé, car trois ou quatre jours avant sa mort il écrivait à un journaliste lui pour lui demander copie des discours prononcés lors de la dernière réunion de la ligue de la Fédération impériale. "Je voudrais faire un travail sur cette réunion" écrivait-il.

M. Denison ne manquait pas de talent ni d'énergie. Mais il était un de ces hommes malheureusement préjugés, soit par leur disposition d'esprit, soit par le milieu où ils vivent. Il fut des 13 qui votèrent contre le gouvernement dans l'affaire des biens des jésuites et on le trouvait presque toujours contre les catholiques et Canadiens-français. Ce n'était peut-être pas mauvais de sa part, mais préjugé indéracinable.

NOTES

La rumeur circule, ici, que sir Hector Langevin accepterait la candidature dans Québec-Coteau. On dit aussi que M. François Langlois n'a pas l'intention de se présenter de nouveau.

Certains journaux publiaient, hier soir, que sir Mackenzie Bowell résignerait la semaine prochaine. Je suis autorisé par le premier ministre à donner un démenti catégorique à cette nouvelle.

Mgr Langevin est parti pour Québec il sera de retour, ici, dans une couple de jours.

"Prenez courage" est un conseil en vogue pour ceux qui se sentent épuisés, sans appétit et découragés. Mais la manière dont Hood's Sarsaparilla rebâtit la charpente fatiguée et donne un bon appétit, est merveilleuse.

Je crois que le LINIMENT DE MINARD guérira tout cas de Diphthérie.

Rivardale. Mrs REUBEN BAKER.

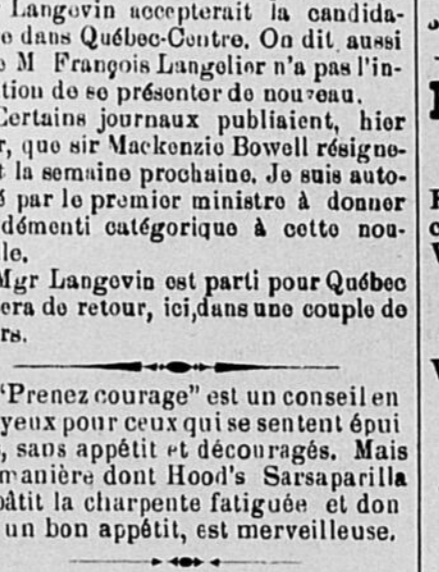
Je crois que le LINIMENT DE MINARD hâtera la croissance des cheveux.

Mrs CHAS. ANDERSON. Stanley, P. E. I.

Je crois que le LINIMENT DE MINARD est le meilleur remède de famille qu'il y ait sur la terre.

Oil City, Ont. MATTHIAS FOLEY. 6-8-95-1A

TOUTES FAMILLES DEVRAIENT SAVOIR QUE LE



Est un remède remarquable pour l'usage EXTERNE et INTERNE, et qu'il est merveilleux dans son action prompte à soulager la douleur.

PAIN-KILLER guérit le Mal de Mer, le Mal de Tête, le Rhumatisme et la Névralgie.

PAIN-KILLER est le meilleur remède connu contre le Mal de Mer, le Mal de Tête, le Rhumatisme et la Névralgie.

PAIN-KILLER est un remède merveilleux pour le Mal de Tête, le Rhumatisme et la Névralgie.

PAIN-KILLER est un remède merveilleux pour le Mal de Tête, le Rhumatisme et la Névralgie.

PAIN-KILLER est un remède merveilleux pour le Mal de Tête, le Rhumatisme et la Névralgie.

PAIN-KILLER est un remède merveilleux pour le Mal de Tête, le Rhumatisme et la Névralgie.

PAIN-KILLER est un remède merveilleux pour le Mal de Tête, le Rhumatisme et la Névralgie.

PAIN-KILLER est un remède merveilleux pour le Mal de Tête, le Rhumatisme et la Névralgie.

PAIN-KILLER est un remède merveilleux pour le Mal de Tête, le Rhumatisme et la Névralgie.

PAIN-KILLER est un remède merveilleux pour le Mal de Tête, le Rhumatisme et la Névralgie.

PAIN-KILLER est un remède merveilleux pour le Mal de Tête, le Rhumatisme et la Névralgie.

PAIN-KILLER est un remède merveilleux pour le Mal de Tête, le Rhumatisme et la Névralgie.

PAIN-KILLER est un remède merveilleux pour le Mal de Tête, le Rhumatisme et la Névralgie.

PAIN-KILLER est un remède merveilleux pour le Mal de Tête, le Rhumatisme et la Névralgie.

Le Vin St-Michel..

EST L'AMI DU Vieillard

Les personnes âgées qui manquent d'appétit et de sommeil, qui sont faibles et débiles, doivent prendre de ce stimulant énergique. Car le Temps, ce grand démolisseur, qui marque toute chose de sa griffe néfaste, n'a plus de prise sur les vieillards, l'écule est aussi jeune que sa petite fille, l'une et l'autre ont 16 ans au point de vue de l'Hygiène et de la Santé.



Mongonals, Boivin & Co, Montreal

SEULES AGENTS POUR LE CANADA ET LES ETATS-UNIS. 23-7-95-1A

A LOUER

Les rez de chaussée des maisons de feu Pierre Décoateau, situées rue du Fleuve, à côté de l'Hôtel Dufresne et servant actuellement de Salle d'Échantillons pour les commis-voyageurs.

Toutes réparations ou dispositions nouvelles des appartements faites à demande. S'adresser à ALFRED DESILETS, 45 Rue des Champs, Trois Rivières, 12 Février 1895.-jno.

A VENDRE

Une maison en briques à deux étages, avec hangars, et autres dépendances, située au coin des rues Deschamps et Ste-Julie. Il y a un magnifique jardin attenant à la maison. Le tout en bon ordre. Conditions très faciles.

65 lots à bâtir, aux environs de la gare du C.P.R. en la cité des Trois-Rivières. Pour les conditions, s'adresser à Mme Veuve E. A. ROCHELEAU, Coin des rues Ste-Julie et Deschamps.

PROPRIETE A VENDRE

Magnifique propriété commerciale située dans le centre des affaires rapportant 10 000 de revenu annuel en très bon ordre.

La maison est en briques à trois étages, avec un hangar en briques à deux étages. Pour plus amples informations, s'adresser à M. MARCHAND & Co, 42, Rue du Platon, Trois-Rivières. 10-7-94-jno.

Maisons à Vendre

Une maison avec boulangerie et atelier, hangar, etc., le tout bâti il y a deux ans, située près de la gare, à Ste Thelcie, sera vendue à de bonnes conditions.

Un emplacement de 55 x 105 pds, sur la rue Fleuve-Bouchard, en cette ville, près de la gare, en arrière de l'Hôtel-du-Canada est aussi en vente.

Un autre emplacement de 60 x 130 pds sur la rue des Forges, voisin de la propriété de M. Marc Gélinais.

Aussi un autre propriété, No 102 rue des Forges. Pour toutes informations, s'adresser à NAPOLEON DUFRESNE, Marchand, Trois-Rivières. 4-95-jno.

Emplacements à Vendre

Sur la rue des Champs. Entre la propriété de M. Marc Marchand et celle occupée par M. H. B. Vallières de St-Réal. 60 x 85 pds.

Sur la rue des Prisons. Voisin de la propriété de M. Ed. Ferron, 59 x 81 pds. S'adresser à C. J. BARNARD. 26 4 95-jno.

Province de Québec, District des Trois-Rivières. Ventes par le Shérif

C. S. No 239. Lefebvre vs Brousseau, No 217 du cadastre de la paroisse de la Rivière du Loup, avec bâtisses.

Vente à la porte de l'Eglise de Maskinongé, le 27 Avril courant, à 10 A. M. C. S. No 240. Chrétien vs Brousseau, No 135 du cadastre de la paroisse de la Rivière du Loup.

Vente à la porte de l'Eglise de Maskinongé, le 27 Avril courant, à 3 P. M. CHARLES DUMOULIN, Shérif.

BUREAU DU SHÉRIF, Trois-Rivières, 17 Avril 1896.

Province of Quebec, District of Three Rivers. Sheriff's Sales

S. C. No 239. Lefebvre vs. Brousseau, No 217 of the cadastre of the parish of Rivière du Loup, with buildings.